

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 octobre 2019 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter le comité organisateur de la cinquième édition du festival de la Soupe qui s'est tenu le 21 septembre 2019 au parc des Rapides pour avoir investi temps et énergie à offrir aux LaSallois une expérience extraordinaire couronnée de succès
- 10.05** Féliciter l'Association du peuple Edo de Montréal pour sa première position, l'Association Bienvenue à l'immigrant pour sa deuxième position et l'Association canadienne nigérienne de Montréal, pour sa troisième position, et le restaurant Pili Pili pour l'obtention du plus grand nombre de votes dans la catégorie « restaurateur » à l'occasion de la 5e édition du festival de la Soupe.

CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Denise Gendron à la suite de son décès survenu le 16 septembre 2019.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.
- 10.08** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2019
1192363080
- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 9 septembre 2019.
1197151045

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.10** Accepter le dépôt d'une pétition de résidents pour l'implantation d'un système de vignettes sur la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport.
1192365027

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE CONSTRUCTION

20.01 Accorder un contrat 2 995 217,17 \$ à Devcor pour la reconstruction de la piscine et le réaménagement du chalet au parc Lefebvre pour une dépense totale de 3 364 738,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses, et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 1 038 888 \$ pour le financement de ces travaux.

1190269011

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

20.02 Accorder un contrat de 188 861,38 \$ à EMC Services Construction pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres pour une dépense totale de 266 848 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

1197151043

20.03 Accorder un contrat de 68 606,73 \$ à Solmatech pour des services professionnels pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement pour une somme maximale de 72 037,07 \$, taxes et contingences incluses.

1197151044

20.04 Exercer la 2e année d'option pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain et la 43^e Avenue pour l'hiver 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M inc.

1196152013

20.05 Exercer la 2e année d'option pour la location horaire d'une dépanneuse avec opérateur équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour les travaux de déneigement 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 30 600 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar.

1196152017

20.06 Exercer la 2e année d'option pour la location horaire de 6 remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 161 000 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar.

1196152016

20.07 Exercer la 2e année d'option pour la location horaire de 6 chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg3 minimum avec opérateur pour les travaux de déneigement 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 193 000 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à B. Frégeau et Fils, 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ.

1196152015

20.08 Exercer la 2e année d'option pour la location horaire de 17 autoniveleuses avec opérateur pour les travaux de déneigement 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 773 000 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à Pèpinière et Paysagiste Marina, Les Pavages J.M. Beaulieu, Excavation Pascal Beaulieu, Transport Patrick Brisebois, Les Entreprises Pierre Ladouceur, François Vanier et Niveleuse A.M.F.

1196152014

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.09 Autoriser une dépense approximative de 411 012,64 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition d'un volume estimé de 6 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon pour l'hiver 2019 - 2020. Accorder un contrat de 340 992,86 \$ taxes incluses, à Wm Québec pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales et un contrat de 70 019,78 \$ taxes incluses pour le transport de ces matières par le poste de courtage Transvrac Montréal-Laval.

1196598006

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

20.10 Autoriser une dépense additionnelle de 6 898,50 \$, taxes incluses pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes, majorant ainsi le montant du contrat de 211 274,85 \$ taxes incluses à 218 173,35 taxes incluses.

1190269012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.11 Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal en soutien à la réalisation de trois concerts en octobre 2019 avec la performance de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venu d'Italie. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

1198419007

20.12 Accorder des contributions financières de 400 \$ aux LaSallois Félix Mejia et Zachary Mejia pour leur participation au Championnat du monde de karaté WMO qui aura lieu à Blackpool en Angleterre.

1198157011

20.13 Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

1194629028

ENTENTE

20.14 Accorder un permis saisonnier de hockey 2019-2020 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, au Club social des employés de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire et autoriser la signature de l'entente à cette fin.

1197551036

20.15 Autoriser la signature de la convention avec La Quatrième Période inc. pour la mise en place d'une concession alimentaire à l'aréna Jacques-Lemaire du 8 octobre 2019 au 1er juin 2021.

1197551037

30 – Administration et finances

CALENDRIER

30.01 Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020

1192365026

ACCORD DE PRINCIPE

- 30.02** Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

1197551034

ÉVÉNEMENT

- 30.03** Participer au projet «Lire c'est payant» promu par le réseau des bibliothèques de Montréal entre le 19 et 26 octobre inclusivement et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture.

1198262003

- 30.04** Suspendre l'application du règlement relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9^e Avenue lors de la journée portes ouvertes du LaSalle Community Comprehensive High School qui aura lieu le 16 janvier 2020.

1192365025

- 30.05** Autoriser le Groupe des aidants du Sud-Ouest à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur fête de Noël qui aura lieu le 18 décembre au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

1198419006

- 30.06** Autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 3 novembre 2019 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion et approuver l'achat d'une couronne de fleurs.

1197551035

REDDITION DE COMPTES

- 30.07** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019.

1193035012

40 – Réglementation

ADOPTION

- 40.01** Adopter le règlement LAS-0016-4 modifiant le règlement LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement de LaSalle.

Ce projet de règlement introduit une rémunération supplémentaire payable aux conseillers d'arrondissement afin de les compenser pour la diminution de leurs revenus depuis que les allocations de dépenses sont devenues imposables au niveau fédéral. Pour 2019, le montant de cette rémunération supplémentaire variera entre 5 777 \$ et 10 745 \$ selon la rémunération totale du conseiller d'arrondissement et le taux d'imposition applicable.

1192365020

- 40.02** Adopter avec conditions, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution visant à autoriser la construction d'une habitation de 116 logements, une habitation de 110 logements et un commerce à l'angle des rues Gagné et George
1192363078

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

- 40.03** Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 8340, avenue des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,7 m, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit avoir une longueur minimale de 5,5 m
1192363085

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.04** Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9670, boul. LaSalle
1192363081
- 40.05** Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale qui sera située au 9670, boul. LaSalle
1192363082
- 40.06** Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'une habitation unifamiliale située au 286, 4e Avenue
1192363083
- 40.07** Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 1088, 36e Avenue
1192363084

DOMAINE PUBLIC

- 40.08** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2019
1192363079

CIRCULATION / STATIONNEMENT

- 40.09** Autoriser le marquage d'une traverse non protégée sur la rue Gagné à l'angle de la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle.
1197151046
- 40.10** Autoriser une zone de stationnement interdit en tout temps sur la rue Allard.
1197151047
- 40.11** Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Paquette.
1197151042

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1196456009

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1192363080

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2019 |

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-24 17:33

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363080**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2019 |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-19



Dossier # : 1197151045

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 9 septembre 2019. |

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 9 septembre 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-24 17:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151045**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 9 septembre 2019. |

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 9 septembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1192365027

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt d'une pétition de résidents pour l'implantation d'un système de vignettes sur la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport. |

D'accepter le dépôt d'une pétition de résidents pour l'implantation d'un système de vignettes sur la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-01 19:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365027**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt d'une pétition de résidents pour l'implantation d'un système de vignettes sur la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard et la transmettre au comité de circulation pour étude et rapport. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pétition déposée par des résidents de la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard, concernant l'implantation d'une zone de stationnement exclusif aux résidents.
Un sondage sera effectué auprès des résidents au besoin à la suite d'une étude de la situation par le comité de circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt d'une pétition de résidents de la rue Cordner qui désirent qu'une zone de stationnement réservé aux détenteurs soit implantée sur la rue Cordner, entre la rue Hardy et l'avenue Dollard.
Transmission de la pétition au comité de circulation pour étude et rapport.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-10-01

**Dossier # : 1190269011**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9006-9311 Québec Inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour des travaux de reconstruction de la piscine et du réaménagement du chalet au parc Lefebvre dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 3 364 738,89 \$ taxes incluses (contrat : 2 995 217,17 \$ + contingences: 299 521,72 \$ + incidences: 70 000,00 \$) – Appel d'offres public n° 601214 - Contrat BAT.19- 349 (5 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 1 038 888 \$, pour le financement de ces travaux. |

D'autoriser une dépense maximale de 3 364 738,89 \$, taxes incluses (contrat : 2 995 217,17 \$ + contingences: 299 521,72 \$ + incidences: 70 000,00 \$) pour des travaux de reconstruction de la piscine et du réaménagement du chalet au parc Lefebvre dans l'arrondissement de LaSalle , comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.
D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 1 038 888 \$, pour le financement de ces travaux.

D'accorder à 9006-9311 Québec Inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) le contrat de l'appel d'offres public n° 601214 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 2 995 217,17 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-02 14:08**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9006-9311 Québec Inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour des travaux de reconstruction de la piscine et du réaménagement du chalet au parc Lefebvre dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 3 364 738,89 \$ taxes incluses (contrat : 2 995 217,17 \$ + contingences: 299 521,72 \$ + incidences: 70 000,00 \$) – Appel d'offres public n° 601214 - Contrat BAT.19- 349 (5 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 1 038 888 \$, pour le financement de ces travaux. |

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Lefebvre est situé à l'angle de la rue Hardy et de l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle. La piscine et les vestiaires présentent un indice de vétusté physique important. De plus, les équipements tels que les filtres, les équipements mécaniques et électriques ont atteint leur fin de vie utile.

Afin de maintenir le bon déroulement des activités aquatiques et faire la mise aux normes de tous les systèmes, l'arrondissement de LaSalle désire reconstruire la piscine et réaménager le chalet.

Un appel d'offres public a été lancé le 16 août 2019 pour des travaux de reconstruction de la piscine et du réaménagement du chalet au parc Lefebvre dans l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 31 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 septembre 2019 à 13h30.

Deux addendas ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1174 - 31 juillet 2019 : D'approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

D1190269006 - 5 juillet 2019 : Entériner la dépense de 3 840,17 taxes incluses à Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin Inc. pour des travaux de caractérisation des matériaux

susceptible de contenir de l'amiante, dans le cadre du projet de reconstruction de la piscine et le réaménagement du chalet au parc Lefebvre de l'arrondissement de LaSalle.

CA19 200015 - 14 janvier 2019 : Accorder un contrat à Équation Groupe Conseil Inc. pour des services professionnels pour la reconstruction de la piscine et le réaménagement du chalet au parc Lefebvre de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 210 766,42 \$, taxes incluses (contrat : 191 605,84 \$ + contingences: 19 160,58 \$) - Appel d'offres public n° 577385 - Contrat BAT.18341.1 (8 soumissionnaires).

CA17 200325 - 5 juin 2017 : Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM), volet mise aux normes, pour la reconstruction de la piscine extérieure et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre.

CM16 1642 -12 octobre 2016 : Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 : Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 - 23 avril 2013 : Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition de la piscine existante;
- Le réaménagement du chalet afin de créer un vestiaire universel et un local pour les sauveteurs;
- La construction d'une nouvelle piscine incluant les nouveaux équipements mécaniques et électriques;
- L'aménagement des espaces extérieurs avec de l'éclairage pour le soir et des surfaces gazonnées et bétonnées;
- L'installation d'une nouvelle clôture.

JUSTIFICATION

Douze (12) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et cinq ont déposé une soumission dont un a été déclaré non-conforme.

Le tableau des résultats suivant résume le prix soumis, l'écart de prix entre la soumission et l'estimation réalisée par une firme externe.

| Soumissionnaires | Montant de la soumission |
|--|--------------------------|
| 9006-9311 Québec Inc.f.a.s.r.s Devcor (1994) | 2 995 217,17 \$ |

| | |
|---|--------------------------|
| Afcor Construction Inc. | 3 076 731,00 \$ |
| Axe Construction Inc. | 3 679 499,00 \$ |
| Corporation de construction Germano | 3 784 274,50 \$ |
| Estimation réalisée | 3 044 083,85 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | 3 383 930,42 \$ 12,98 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | 789 057,33 \$ 26,34 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | -48 866,67 \$ (1,61) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | 81 513,83 \$ 2,72 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | |

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 1,61 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à 9006-9311 Québec Inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 299 521,72 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant de 70 000,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de construction. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 3 072 455,09 \$ net de ristournes sera assumée comme suit :

Un montant de 1 577 002,00 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de cc dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes 2017-2019.

Un montant de 456 566,64 \$ net de ristournes sera financé par le Programme de protection de locale – chalets de parc pour la période 2019-2021.

Un montant de 1 038 886,45 \$ net de ristournes proviendra du surplus de l'arrondissement de

La dépense est assumée à 66,2 % par la ville centre et à 33,8 % par l'Arrondissement. L'Arron respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des co l'Arrondissement.

| | nets de ristournes | toutes taxes incluses | AN |
|--|--------------------|-----------------------|----|
| FINANCEMENT MONTRÉAL - MAINTIEN DES ACTIFS | 456 566,64 \$ | 500 000,00 | |
| FINANCEMENT MONTRÉAL - PROGRAMME PAM | 1 577 002,00 \$ | 1 727 022,78 | 2 |
| FINANCEMENT :ARRONDISSEMENT LASALLE | 701 463,87 \$ | 768 194,39 | |
| TOTAL CONTRAT | 2 735 032,51 \$ | 2 995 217,17 | 2 |
| CONTINGENCES : ARRONDISSEMENT LASALLE | 273 503,25 \$ | 299 521,72 | |
| INCIDENCES : ARRONDISSEMENT LASALLE | 63 919,33 \$ | 70 000,00 | |
| TOTAL PROJET | 3 072 455,09 \$ | 3 364 738,89 | 2 |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et, également, de lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux de construction de la piscine et des installations du parc Lefebvre, permettra la mise aux normes de tous les systèmes afin de maintenir le bon déroulement des activités aquatiques de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Octobre 2019

Fin des travaux : Mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 30 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1197151043

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9311-9576 Québec Inc. / EMC Services Construction pour des travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 266 848 \$, taxes incluses, (contrat: 188 861,38\$ + contingences 28 329,21 \$ + incidences: 49 657,41\$), - Appel d'offres public 610742- Contrat A.P.19-1822 (6 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 266 848,00 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à EMC Services Construction, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 861,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 610742.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-25 15:35

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151043

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à 9311-9576 Québec Inc. / EMC Services Construction pour des travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 266 848 \$, taxes incluses, (contrat: 188 861,38\$ + contingences 28 329,21 \$ + incidences: 49 657,41\$), - Appel d'offres public 610742- Contrat A.P.19-1822 (6 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), est responsable du programme d'aide financier aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

Le SGPMRS, Direction Gestion des parcs et biodiversité, Division Biodiversité urbaine ont établis des critères de conception et des guides afin que le présent mandat corresponde aux exigences.

L'arrondissement de LaSalle bénéficie d'une aide financière pour la réalisation des travaux concernés voir lettre en pièce jointe.

Les travaux du présent contrat consistent à faire l'agrandissement des fosses d'arbres existantes ainsi que la création de nouvelles, ce qui permettra la mise en place des conditions optimales pour le développement et la croissance de la couverture arborescente.

Ce projet permet aussi d'appuyer la réalisation de nouvelle plantation d'arbres dans les rues de l'arrondissement et réduira les zones d'îlots de chaleur.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 30 août 2019. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 septembre 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois addenda ont été émis

- Addenda 1 : Modification aux quantités des articles du bordereau de soumission,
- Addenda 2 : Ajout des documents techniques normalisés,
- Addenda 3 : Modification de la section III - Clause administratives spéciales, la clause 7. Délais de réalisation des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'autoriser les dépenses prévues pour la réalisation de l'agrandissement des fosses existantes et l'excavation de nouvelles fosses permettant ainsi le développement optimal des arbres et végétaux sur le territoire de l'arrondissement. Les travaux consistent principalement à excaver des sections d'asphalte en arrière des trottoirs et de remplacer la fondation de pierre par de la terre végétale pour l'implantation du réseau racinaire.

Les principales étapes seront :

- Sciage du pavage à angle droit;
- Extirpation de béton bitumineux et excavation des fondations de pierre existantes.
- Remplacer la pierre par de la terre végétale;

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre des travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 28 329,21 \$, taxes incluses, correspondant à 15 % du coût des travaux.

Un montant de 49 657,41\$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire et de la gestion des sols contaminés.

JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 60 % des preneurs de cahier de charges. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformement et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | | (incluant taxes) |
|--|---------------------------|---------------|------------------|
| Firmes soumissionnaires | | Prix de base | Total |
| 1 | EMC Services Construction | 188 861,38 \$ | 188 861,38 \$ |
| 2 | Construction Piravic Inc. | 201 781,13 \$ | 201 781,13 \$ |
| 3 | Motexa Inc | 253 031,23 \$ | 253 031,23 \$ |
| 4 | E2R Inc | 308 490,57 \$ | 308 490,57 \$ |
| 5 | Ramcor | 381 349,08 \$ | 381 349,08 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | | 232 041,40 \$ | 232 041,40 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes | | | 257 587,88 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 36,39 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) | | | 192 487,70 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 101,92 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | -43 180,01 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) | | | (18,61) |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$) | | | 12 919,74 \$ |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%) | | | 6,84 |

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 18,61% inférieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les coûts associés aux travaux de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres s'élèvent à 188 861,38 \$ taxes incluses.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à EMC Services Construction., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 266 848,00 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 243 667,80 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-072 « Plan Gestion Forêt Urbaine CM17 1046 ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents et les commerces de l'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Octobre 2019

Début des travaux : Octobre 2019

Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Virginie ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Louise TRAHAN, LaSalle

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 septembre 2019

Daniel D DESJARDINS, 20 septembre 2019

Virginie ANGERS, 20 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed LAALJ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Le : 2019-09-19



Dossier # : 1197151044

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Solmatech Inc., pour des services professionnels pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 72 037,07 \$, taxes incluses, (contrat: 68 606,73 \$ + contingences 3 430,34 \$) - Appel d'offres sur invitation 611608 - Contrat S.P.19-1823.2 (1 soumissionnaire). |

D'autoriser une dépense maximale de 72 037,07 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le échéant, pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Solmatech Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 68 606,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 611608.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-25 15:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151044

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Solmatech Inc., pour des services professionnels pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 72 037,07 \$, taxes incluses, (contrat: 68 606,73 \$ + contingences 3 430,34 \$) - Appel d'offres sur invitation 611608 - Contrat S.P.19-1823.2 (1 soumissionnaire). |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de poursuivre le programme de réfection routière et d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité, l'arrondissement veut octroyer des contrats de travaux de réfection de chaussées dans le cadre du PTI 2020, 2021 et 2022. Dans le cadre des travaux de PRR de 2020, des études géotechniques et de caractérisation environnementale doivent être entreprises pour la préparation des plans et devis et inclure ainsi la décontamination ou la gestion environnementale des déblais d'excavation sur l'ensemble des rues inscrites au PTI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Quatre firmes spécialisées en caractérisation des sols ont été invitées afin de présenter une offre pour des services professionnels pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement de LaSalle, contrat S.P 19-1823.2. L'appel d'offres sur invitation # 611608 a été envoyé le 27 août 2019 et un délai de 14 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2019, à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Un (1) seul soumissionnaire a déposé une soumission et aucun addenda n'a été émis.

Dans le cadre du PTI 2020, 2021 et 2022, la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle sollicite les services professionnels pour des travaux de caractérisation des sols dans divers terrains et rues de l'arrondissement. Les directives de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (Politique) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que les obligations découlant de la loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) font en sorte que la réalisation des travaux d'aménagement dans les divers parcs et rues de la Ville doit tenir compte du niveau de contamination du terrain. De plus, afin de concevoir des ouvrages adaptés aux particularités des sols, il est nécessaire de procéder à des essais géotechniques, des sondages, des

analyses chimiques, etc., nous informant sur la nature et la stabilité des sols.

En raison de l'ampleur de la demande, depuis de nombreuses années, la Ville doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique et environnement afin de répondre aux besoins.

Comme plusieurs projets sont mis en œuvre concurremment et que la majorité des études doivent être réalisées en amont afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement, il est essentiel qu'une firme spécialisée en géotechnique et en environnement procède aux études et qu'elle rédige des plans et devis de réhabilitation au préalable. Dans certains cas, pendant les travaux, une surveillance de la réhabilitation environnementale ou de la gestion des sols contaminés sera nécessaire.

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture des services professionnels. Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relative aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, le seul soumissionnaire a obtenu un pointage supérieur à 70 points. Dans un deuxième temps, l'enveloppe contenant le prix soumissionné de la firme retenue a été ouverte et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Solmatech Inc.

Le résultat de soumission ouverte est :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base avant taxes | Total incluant les taxes |
|---|--------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| Solmatech Inc | 88 | 20.11 | 59 671.00 \$ | 68 606.73 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 72 643.2 \$ | 83521,52 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | | | | (17.86%) |

Explication des écarts

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle du seul soumissionnaire et nous constatons que le montant de cette soumission est de 17.86% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que le seul soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (registre des entreprises non admissibles) et ne s'est pas rendu conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Solmatech Inc., conforme à toutes les exigences du cahier des charges au montant de 68 606,73 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En résumé

| | Total payé par LaSalle |
|------------------|-------------------------------|
| Lot1 (Rues) | 42 586,00 \$ |
| Lot 2 (Terrains) | 17 085,00 \$ |
| Sous Total | 59 671,00 \$ |
| Contingences 5% | 2 983,55 \$ |
| TPS (5%) | 3 932,72 \$ |
| TVQ (9,975%) | 6 249,79 \$ |
| Total | 72 037,07 \$ |
| % | 100% |

Les coûts seront financés par le PTI rues et parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services professionnels requis permettront entre autre de statuer sur les caractéristiques géotechniques des remblais et des formations naturelles des sites et sur la contamination des rues. Ils serviront aussi à assurer une bonne gestion des matériaux d'excavation et à évaluer les coûts reliés aux types d'ouvrages à réaliser selon la nature des sols, à la gestion des sols contaminés ou à la réhabilitation des terrains à aménager. Ils permettront de plus d'éviter d'importants délais dans l'attribution et la réalisation des travaux.

De plus, ces travaux respectent la volonté de la Ville de réaliser le déficit des travaux de réfection de chaussée en cinq (5) années.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Début octobre 2019

Réalisation des travaux : Octobre 2019 à fin juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1196152013

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M inc. |

D'exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2019-2020 et d'autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M. inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-16 09:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152013

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M inc. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'agrandissement de l'hôpital de LaSalle, nous sommes toujours responsables du déneigement de la partie des rues et trottoirs publics, soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43^e Avenue et la 43^e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0440 (sommaire décisionnel # 1186152020) - 2 octobre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43^e Avenue et la 43^e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M.

CA15 20 0689 (sommaire décisionnel # 1153413024) - 25 novembre 2015 - D'autoriser une dépense de 32 480,44 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement et de déglçage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle, soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43^e Avenue et la 43^e Avenue, de la terrasse Champlain au boulevard Champlain pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec deux options de renouvellement d'une saison au coût de 11 497,50 \$, taxes incluses, chacune. D'accorder un contrat à Clifton D.R.A.M. à cet effet, selon l'appel d'offres no ODIM-2015-0002 préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de

l'Ouest de l'île de Montréal. D'autoriser monsieur Benoit Gauthier, directeur d'arrondissement adjoint et directeur des Travaux publics à signer ce contrat.

DESCRIPTION

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal a lancé un appel d'offres pour le déneigement du stationnement de l'hôpital de LaSalle. Nous nous sommes joints à cet appel d'offres pour la partie des rues et trottoirs publics.

Un représentant de l'arrondissement a signé en 2015 une entente avec Clifton D.R.A.M. inc. à la suite de cet appel d'offres. Le contrat prévoyait une durée de 3 ans avec deux années d'option d'une année chacune.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant annuel est réparti comme suit :

Saison 2019-2020

Montant tti Montant net de taxes
11 497,50 \$ 10 498,75 \$

Novembre-Décembre 2019

Montant tti Montant net de taxes
2 900,00 \$ 2 648,09 \$

Janvier-Avril 2020

Montant tti Montant net de taxes
8 597,50 \$ 7 850,66 \$

Ces travaux sont prévus au budget d'opération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2019-11-15 **Fin:** 2020-04-15

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-09

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196152017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire d'une (1) dépanneuse (avec opérateur) équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 30 600,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc. |

D'exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire d'une (1) dépanneuse (avec opérateur) équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 30 600,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire d'une (1) dépanneuse (avec opérateur) équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 30 600,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des dépanneuses pour déplacer les véhicules qui nuisent à l'enlèvement de la neige.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 5 août 2015 et le contrat a été octroyé à deux (2) entreprises de déneigement soit : Gestion Normar inc. et 9273-5893 Québec inc. Par contre, 9273-5893 Québec inc. a été écarté en 2016 de toutes les soumissions par le Conseil Municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0198 (1162748005) – 18 avril 2019 – Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

CM19 0935 (1197711014) - 20 août 2019 - Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

CA18 20 0376 (1186152014) - 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire d'une (1) remorqueuse équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc.

CM16 1256 (1164990002) - 21 novembre 2016 - Écarter, conformément aux nouvelles

dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres avec la Ville de Montréal pendant 5 années.

CA15 20 0626 (1153413016) - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 356 997,38 \$, taxes incluses, pour la location horaire de trois dépanneuses équipées d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules, dont deux avec chariot (avec opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 et deux options de renouvellement hivernal, soit 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622). D'accorder un contrat à Gestion Normar inc. pour un montant de 124 173 \$, taxes incluses. D'accorder un contrat à 9273-5893 Québec inc. pour un montant de 232 824,38 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à la location d'une (1) dépanneuse (avec opérateur) équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour déplacer les véhicules qui nuisent aux opérations de déblaiement pour la saison hivernale 2019-2020, soit la 2^e année d'option sur 2 années. Conformément aux clauses générales du devis, la Ville a demandé et obtenu l'accord de l'entreprise pour l'utilisation de la 2^e année d'option. La lettre signée par l'entreprise est jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement est satisfait du service rendu par l'entreprise retenue et que les prix convenus au contrat sont avantageux pour l'arrondissement comparativement au prix du marché actuel, il est justifié d'exercer l'année d'option prévue pour la saison 2019-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré les changements de compétences des dernières années dans ce dossier, le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements, et ce même pour 2020.

Les coûts de la 2^e saison optionnelle associée à la location d'une (1) dépanneuse sont d'un montant maximal de 30 600,00 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2019-2020.

Un budget de 7 650,00 \$, taxes incluses sera réservé pour l'année 2019 (novembre – décembre) et 22 950,00 \$, taxes incluses, pour la période entre janvier et avril 2020. Selon les chutes de neige, les montants pourraient être ajustés sans dépasser le montant maximal autorisé.

Cette dépense est prévue au budget d'opération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si les contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour

l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 16 novembre 2019

Fin des travaux : 15 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196152016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14685 portant sur la location horaire de six (6) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 161 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc. |

D'exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14685 portant sur la location horaire de six (6) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 161 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14685 portant sur la location horaire de six (6) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 161 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des dépanneuses pour déplacer les véhicules qui nuisent à l'enlèvement de la neige.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 2 septembre 2015 et le contrat a été octroyé à deux (2) entreprises de déneigement soit : Gestion Normar inc. et 9273-5893 Québec inc. Par contre, 9273-5893 Québec inc. a été écarté en 2016 de toutes soumissions par le Conseil Municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 19 0198 (1162748005) - 18 avril 2019 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

CM19 0935 (1197711014) - 20 août 2019 - Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

CA18 20 0376 (1186152014) - 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire d'une (1) remorqueuse équipée d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules avec chariot pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Gestion Normar inc.

CA15 20 0627 (1153413021) - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense de 874 384,88 \$,

taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec deux (2) options de renouvellement pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14685)

CM16 1256 (1164990002) - 21 novembre 2016 - Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres avec la Ville de Montréal pendant 5 années.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à la location de six (6) remorqueuses avec opérateur pour déplacer les véhicules qui nuisent aux opérations de déblaiement pour la saison hivernale 2019-2020, soit la 2^e année d'option sur 2 années. Conformément aux clauses générales du devis, la Ville a demandé et obtenu l'accord de l'entreprise pour l'utilisation de la 2^e année d'option. La lettre signée par l'entreprise est jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement est satisfait du service rendu par l'entreprise retenue et que les prix convenus au contrat sont avantageux pour l'arrondissement comparativement au prix du marché actuel, il est justifié d'exercer l'année d'option prévue pour la saison 2019-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Malgré les changements de compétences des dernières années dans ce dossier, le suivi et la gestion opérationnelle des contrats de remorquage sont demeurés sous la responsabilité des arrondissements, et ce même pour 2020.

Les coûts de la 2^e saison optionnelle associée à la location de six (6) remorqueuses sont d'un montant maximal de 161 000,00 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2019-2020.

Un budget de 40 250,00 \$, taxes incluses, sera réservé pour l'année 2019 (novembre-décembre) et 120 750,00 \$, taxes incluses, pour la période entre janvier et avril 2020. Selon les chutes de neige, les montants pourraient être ajustés sans dépasser le montant maximal autorisé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 15 novembre 2019

Fin des travaux : 15 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196152015

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg3 minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 193 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : B. Fréneau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc. |

D'exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg3 minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 193 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : B. Fréneau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152015

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg3 minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 193 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : B. Frégeau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg3 minimum (avec opérateur) pour tasser et participer au chargement de la neige.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 5 août 2015 et le contrat a été octroyé à trois (3) entreprises de déneigement soit : B. Frégeau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0264 (1196152005) - 3 juin 2019 - D'entériner une dépense additionnelle de 10 534 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 278 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 288 534 \$, taxes incluses.

CA19 20 0151 (1196152004) - 1^{er} avril 2019 - D'entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000 \$, taxes incluses.

CA18 20 0379 (1186152017) – 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour des

travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 259 850 \$ taxes incluses, pour le renouvellement des contrats.

CA15 20 0625 (1153413015) - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 749 340,08 \$, taxes incluses, pour la location horaire de six chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public no 15-14622).

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à la location de six (6) chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour les opérations de déblaiement et de chargement de la neige pour la saison hivernale 2019-2020, soit la 2^e année d'option sur 2 années. Conformément aux clauses générales du devis, la Ville a demandé et obtenu l'accord de chaque d'entreprise pour l'utilisation de la 2^e année d'option. Les lettres signées par chaque entreprise sont jointes au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement est satisfait du service rendu par les entreprises retenues et que les prix convenus au contrat sont avantageux pour l'arrondissement comparativement au prix du marché actuel, il est justifié d'exercer l'année d'option prévue pour la saison 2019-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de la 2^e saison optionnelle associée à la location de six (6) chargeurs articulés sont d'un montant maximal de 193 000,00 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2019-2020.

Un budget de 48 250,00 \$, taxes incluses, sera réservé pour l'année 2019 (novembre - décembre) et 144 750,00 \$, taxes incluses, pour la période entre janvier et avril 2020. Selon les chutes de neige, les montants pourraient être ajustés sans dépasser le montant maximal autorisé. Le nombre d'heures de location pourrait varier d'une entreprise à l'autre.

Cette dépense est prévue au budget d'opération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si les contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 1er novembre 2019

Fin des travaux : 15 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196152014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de dix-sept (17) autoniveleuses avec opérateur pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 773 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : Pépinière et Paysagiste Marina inc., Les Pavages J.M. Beaulieu, Excavation Pascal Beaulieu, Transport Patrick Brisebois, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc., François Vanier et Niveleuse A.M.F. |

D'exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de dix-sept (17) autoniveleuses avec opérateur pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 773 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : Pépinière et Paysagiste Marina inc., Les Pavages J.M. Beaulieu, Excavation Pascal Beaulieu, Transport Patrick Brisebois, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc., François Vanier et Niveleuse A.M.F.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la 2e année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de dix-sept (17) autoniveleuses avec opérateur pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 773 000,00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés à : Pépinière et Paysagiste Marina inc., Les Pavages J.M. Beaulieu, Excavation Pascal Beaulieu, Transport Patrick Brisebois, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc., François Vanier et Niveleuse A.M.F. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser vingt (20) autoniveleuses pour tasser et participer au chargement de la neige.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 5 août 2015 et le contrat a été octroyé à huit (8) entreprises de déneigement soit Pépinière et Paysagiste Marina inc., Les Pavages J.M. Beaulieu, Excavation Pascal Beaulieu, Transport Patrick Brisebois, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc., François Vanier, Niveleuse A.M.F. et Les Entreprises Canbec Construction inc.

Selon les clauses administratives du devis, l'arrondissement a demandé à chaque entreprise leur intérêt à utiliser la 2^e année d'option. Seule «Les Entreprises Canbec Construction inc.» a refusé d'utiliser cette option.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0378 (1186152016) - 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de vingt (20) autoniveleuses avec opérateur pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 1 263 050 \$ taxes incluses, pour le renouvellement des contrats.

CA15 20 0624 (1153413014) - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public no 15-14622).

DESCRIPTION

Le présent contrat porte sur la location des autoniveleuses avec opérateur pour les opérations de déblaiement et de chargement de la neige pour la saison hivernale 2019-2020.

Conformément aux clauses générales du devis, la Ville a demandé et obtenu l'accord de chaque entreprise à l'exception de «Les Entreprises Canbec Construction inc.» pour exercer la 2^e année d'option. Les lettres signées par chaque entreprise sont jointes au présent sommaire ainsi que celle de refus de «Les Entreprises Canbec Construction inc.». Le renouvellement porte donc sur la location de dix-sept (17) autoniveleuses au lieu de vingt (20).

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement est satisfait du service rendu par les entreprises retenues et que les prix convenus au contrat sont avantageux pour l'arrondissement comparativement au prix du marché actuel, il est justifié d'exercer l'année d'option prévue pour la saison 2019-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de la 2^e saison optionnelle associée à la location de dix-sept (17) autoniveleuses sont d'un montant maximal de 773 000,00 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2019-2020.

Un budget de 193 250,00 \$, taxes incluses, sera réservé pour l'année 2019 (novembre - décembre) et 579 750,00 \$, taxes incluses, pour la période entre janvier et avril 2020. Selon les chutes de neige, les montants pourraient être ajustés sans dépasser le montant maximal autorisé. Le nombre d'heures de location pourrait varier d'une entreprise à l'autre.

Cette dépense est prévue au budget d'opération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si les contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 1er novembre 2019

Fin des travaux : 15 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1196598006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense approximative de 411 012,64 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition d'un volume estimé de 6 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon pour l'hiver 2019 - 2020. Accorder un contrat de 340 992,86 \$ taxes incluses à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales en vertu de l'entente-cadre 1253901. Accorder un contrat de 70 019,78 \$ taxes incluses pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. |

D'autoriser une dépense approximative de 411 012,64 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition d'un volume estimé de 6 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon pour l'hiver 2019 - 2020. Accorder un contrat de 340 992,86 \$ taxes incluses à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales en vertu de l'entente-cadre 1253901. Accorder un contrat de 70 019,78 \$ taxes incluses pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 15:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense approximative de 411 012,64 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition d'un volume estimé de 6 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon pour l'hiver 2019 - 2020. Accorder un contrat de 340 992,86 \$ taxes incluses à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales en vertu de l'entente-cadre 1253901. Accorder un contrat de 70 019,78 \$ taxes incluses pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a la gestion déléguée du site des neiges usées Angrignon. Le volume estimé approximatif des résidus de fonte présents sur le site des neiges usées est de 6 000 tonnes, ces matières doivent être disposées adéquatement afin de respecter le certificat émis par le MDDEP pour le site de disposition des neiges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA 18 20 0374 adoptée le 4 septembre 2018 : D'autoriser une dépense approximative de 798 708,33 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition de 12 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon. D'accorder un contrat de 667 084,95 \$ taxes incluses, à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales, et ce selon l'entente-cadre 1253901. D'accorder un contrat de 131 623,38 \$ taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA17 200552 adoptée le 2 octobre 2017: Autoriser une dépense de 255 134,12 \$, taxes incluses, soit 137 510,10 \$ pour la disposition des résidus de fonte au site des neiges usées et 117 624,02 \$ pour les redevances environnementales, selon l'entente de la Direction de l'approvisionnement de Montréal portant le no. 951328 et octroyer un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. à cette fin. Autoriser une dépense de 54 686,71 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA16 20 0625 adoptée le 7 novembre 2016 : D'autoriser une dépense de 225 931 \$, taxes incluses, soit 122 558,02 \$ pour la disposition des résidus de fonte au site des neiges usées et 103 372,98 \$ pour les redevances environnementales, selon l'entente de la Direction de l'approvisionnement de Montréal portant le n° 951328 et d'accorder le contrat à Recyclage Notre-Dame inc. à cette fin. D'autoriser une dépense de

50 109,55 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA15 20 0688 adoptée le 25 novembre 2015 : D'autoriser une dépense de 273 927,94 \$, taxes incluses, soit 149 467,50 \$ pour la disposition des résidus de fonte au site des neiges usées et 124 460,44 \$ pour les redevances environnementales, selon l'entente de la Direction de l'approvisionnement de Montréal portant le no 951328 et accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. à cette fin. D'autoriser une dépense de 63 063,79 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval Inc.

DESCRIPTION

Selon l'entente de la Direction de l'approvisionnement de Montréal no 1253901, le lieu de disposition pour ces matières résiduelles est le site Wm Québec inc. situé au 275 Boulevard St-Elzéar Quest, Laval. Le coût de disposition est de 26,36 \$ la tonne, taxes en sus, pour un total de 181 844,46 \$, taxes incluses. Les redevances environnementales sont de 23,07 \$ la tonne taxes en sus pour un total de 159 148,40 \$, taxes incluses.

Le transport de ces résidus sera effectué par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. Le tarif appliqué est celui du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Le coût pour le transport s'élève à 70 019,78 \$, taxes incluses, soit 10,15 \$ la tonne métrique.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis pour respecter le certificat émis par le MDDEP pour le site de disposition des neiges Angrignon, permettant ainsi à la Ville de Montréal d'assurer la continuité des opérations de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts reliés à ce contrat, soit 411 012,64 \$ taxes incluses, seront assumés par la ville centre via l'appropriation de crédits budgétaires requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements
Julie DUMARESQ, Service de la concertation des arrondissements
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 septembre 2019
André HAMEL, 16 septembre 2019
Benjamin PUGI, 16 septembre 2019
Julie DUMARESQ, 16 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-13

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1190269012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 6 898,50 \$, taxes incluses pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant du contrat de 211 274,85 \$ taxes incluses à 218 173,35 taxes incluses. |

D'autoriser une dépense additionnelle de 6 898,50 \$, taxes incluses pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant du contrat de 211 274,85 \$ taxes incluses à 218 173,35 taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-02 14:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269012

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 6 898,50 \$, taxes incluses pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant du contrat de 211 274,85 \$ taxes incluses à 218 173,35 taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 6 898,50 \$ taxes incluses, pour le contrat de l'appel d'offres n° 480698, octroyé à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc. pour des services professionnels pour la rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 211 274,85 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de ses séances ordinaires du 3 avril 2017 et 9 juillet 2018, et correspond à 3,26% de la totalité du contrat.

Les honoraires supplémentaires sont demandés à la suite de la modification de la portée des travaux, notamment en ajoutant la réfection complète de l'entrée de services sanitaire, entre autres, ainsi que des avenants de modifications supplémentaires dus à des différentes conditions de chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA18 20 0304 adoptée le 9 juillet 2018: D'autoriser une dépense additionnelle de 51 347,84 \$, taxes incluses (contrat: 46 679,85 \$ + contingences: 4 667,99 \$ (10 % du contrat)) pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Viau Gosselin Architectes Inc., majorant ainsi le montant initial du contrat de 159 927,01 \$, taxes incluses, à 211 274,85 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

Résolution: CA17 20 0174 adoptée le 3 avril 2017: D'autoriser une dépense maximale

de 159 927,01 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour la rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 480698 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 159 927,01 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les modifications requises comportent les éléments suivants:

- Réfection complète de l'entrée de service sanitaire;
- Gestion de l'étude indiquant la présence de sol contaminé;
- Analyse et vérifications supplémentaires concernant la pose du béton coulé versus béton projeté dans la piscine;
- Surveillance et visite de chantier supplémentaire durant les travaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des honoraires supplémentaires est de 14 199,41 \$ taxes incluses, la somme de 7 300,91 taxes incluses est couverte par les contingences prévues au contrat initial.

La dépense supplémentaire totale à autoriser de 6 898,50 \$ taxes incluses sera assumée à 100% par l'arrondissement de LaSalle et proviendra de son PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 30 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

**Dossier # : 1198419007**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. |

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins dans le cadre du plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour la réalisation du programme souvenir des trois concerts qui auront lieu en octobre 2019. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Dans l'éventualité de l'annulation de l'événement, il est convenu entre les parties que l'organisme s'engage à retourner la subvention à l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-03 07:37**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198419007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation du concert de l'Orchestra Luca Sbardella e Amici, venue d'Italie, le 27 octobre 2019 au Théâtre Desjardins. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action 2018-2020 de l'arrondissement en matière de diversité culturelle, cinq (5) orientations ont été identifiées. Parmi ces dernières, notons celui de «Promouvoir les arts et la culture de la diversité» et «promouvoir le vivre-ensemble». Ces orientations se déclinent en pistes d'action de la manière suivante : «Soutenir les activités et événements locaux dédiés à la promotion de l'art et de la culture de la diversité». En octobre 2019, l'Association Messinese de Montréal inc. souhaite organiser trois concerts, dont un au Théâtre Desjardins, avec l'Orchestra Luca Sbardella e Amici venu expressément d'Italie pour l'événement. L'idée est de donner la chance à plus de 1700 personnes à Montréal d'assister à ces 3 concerts tout à fait gratuitement.

La tenue de ce concert de la tournée «La Musica Va Lontano» permettra de réunir non seulement la communauté italienne, mais également d'intégrer et de partager avec toutes les autres communautés. Par cet événement, la communauté italienne souhaite, à titre de communauté immigrante, remercier sa communauté d'accueil, non seulement le Canada et le Québec, mais également les arrondissements qui leur ont permis de grandir et de prospérer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0386 - 1187551010 - 4 septembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation de deux concerts en novembre 2018 avec la performance du groupe musical Atmosfera Blu, venu d'Italie.

CA17 20 0506 - 1176818092 - 5 septembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. en soutien à la réalisation de deux concerts en novembre 2017 avec la performance du groupe musical Atmosfera Blu, venu d'Italie.

DESCRIPTION

La contribution financière de 500 \$ permettra à l'organisme l'Association Messinese de Montréal inc., de soutenir la réalisation du concert qui aura lieu le 27 octobre 2019. La contribution financière de 300 \$ soutiendra la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil d'arrondissement devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 500 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans l'éventualité de l'annulation de l'événement, il est convenu entre les parties que l'organisme s'engage à retourner la subvention à l'arrondissement. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire



Dossier # : 1198157011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 400 \$ chacun aux LaSallois Félix Mejia et Zachary Mejia pour leur participation au Championnat du monde de karaté WMO qui aura lieu du 4 au 6 novembre 2019 à Blackpool en Angleterre. |

D'accorder une contribution financière de 400 \$ chacun aux LaSallois Félix Mejia et Zachary Mejia pour leur participation au Championnat du monde de karaté WMO qui aura lieu du 4 au 6 novembre 2019 à Blackpool en Angleterre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-26 18:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 400 \$ chacun aux LaSallois Félix Mejia et Zachary Mejia pour leur participation au Championnat du monde de karaté WMO qui aura lieu du 4 au 6 novembre 2019 à Blackpool en Angleterre. |

CONTENU

CONTEXTE

Madame Christine Primeau a déposé une demande de soutien financier pour la participation de ses deux fils, Félix et Zachary Mejia, au Championnat du monde de Karaté WMO qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2019 à Blackpool en Angleterre. Le Championnat du monde de Karaté est sanctionné par le World Martial Arts Organization (WMO).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0390 (1187551013) - Contribution financière de 400 \$ au LaSallois Félix Mejia pour sa participation au Championnat du monde de karaté WMO à Algarve, au Portugal, du 25 au 28 septembre 2018.

CA17 20 0612 (1176818111) - Contribution financière de 400 \$ chacun aux LaSallois Félix Mejia, Ruth Ann Williams, Kingsley Solomon et Antoine DiPerno pour leur participation au Championnat du monde de karaté WMO à Dublin en Irlande les 13 et 14 octobre 2017.

DESCRIPTION

Félix et Zachary Mejia, résidents de LaSalle, se sont qualifiés pour représenter le Canada au Championnat du monde de karaté WMO qui se tiendra les 4, 5 et 6 novembre 2019 à Blackpool en Angleterre. Félix Mejia a déjà participé à ce championnat en 2017 et en 2018, et avait reçu le soutien de l'arrondissement. Zachary en est à sa première participation avec l'équipe canadienne.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 400 \$ chacun, incluant toutes les taxes si applicables. Des drapeaux à l'effigie de l'arrondissement de LaSalle seront également offerts sous forme de gratuité, afin qu'ils soient utilisés lors de la prise de photos dans le cadre des compétitions.

JUSTIFICATION

La demande provient de madame Christine Primeau, mère des participants Félix et Zachary Mejia, et a été adressée à l'agente de développement aux sports de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ce type de subvention est disponible pour les citoyens qui respectent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour les athlètes Félix et Zachary Mejia.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 800 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pamela BADMUS, LaSalle

Lecture :

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

Yannick TRUDEAU
regisseur



Dossier # : 1194629028

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire. |

D'accorder une subvention non-récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194629028**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire. |

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis sa fondation en 1984, Moisson Montréal s'est donnée pour mission d'assurer un approvisionnement alimentaire optimal aux organismes communautaires desservant les personnes en difficulté, et de participer au développement de solutions durables pour favoriser la sécurité alimentaire.

Afin de poursuivre la distribution de nourriture auprès de 7 organismes offrant des services à la communauté, Moisson Montréal sollicite un soutien financier de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0499 (1184629005) : D'accorder une subvention non-récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

DESCRIPTION

Mission Montréal demande un soutien financier dans le but de les aider à poursuivre la redistribution de nourriture auprès de 7 organismes offrant des services à la communauté laSalloise. Cette démarche s'inscrit dans le Plan de développement social 2015-2020, qui est le résultat des discussions et réflexions tenus lors du 3e Grand Forum sur le développement social de LaSalle, et pour lequel près de 90 citoyens et environ 120 organismes étaient présents.

JUSTIFICATION

La sécurité alimentaire rejoint plus spécifiquement l'orientation 2 du plan laSallois de développement social «Alimentation» dont la stratégie 2.1.2 «Créer des occasions variées facilitant l'accès à une saine alimentation, particulièrement pour les jeunes, leur famille, les personnes seules et les personnes âgées .» C'est donc une des priorités à l'arrondissement de LaSalle.

L'alimentation fait également partie du Projet d'impact collectif (PIC) réunissant plus d'une douzaine d'acteurs du milieu.

La distribution d'aliments par Moisson Montréal est essentielle auprès des organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leurs aides alimentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Ghislaine - Ext VANDAL
Consultant

Le : 2019-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1197551036

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un permis saisonnier de hockey 2019-2020 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, au Club social des employés de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire et autoriser la signature de l'entente à cette fin. |

D'accorder un permis saisonnier de hockey 2019-2020 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4687,50 \$, au Club social de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

D' autoriser la signature de l'entente à cette fin.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-01 09:21

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551036

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un permis saisonnier de hockey 2019-2020 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, au Club social des employés de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire et autoriser la signature de l'entente à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Officialiser le prêt de l'aréna Jacques-Lemaire au Club social des employés de l'arrondissement de LaSalle les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 11 octobre 2019 au vendredi 10 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 039 (1187551007) - Accorder un permis saisonnier de hockey 2018-2019 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 250 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle.

CA17 20 0449 (1173630014) - 14 août 2017 : Accorder un permis saisonnier de hockey 2017-2018 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 437,50 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle.

CA16 20 0636 (1163630002) - 7 novembre 2016 : D'accorder le permis saisonnier de hockey 2016-2017 à titre gratuit équivalent à un montant de 2 812,50 \$ à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2019 - 2020 de hockey au Club social des employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire et autoriser la signature de l'entente à cette fin.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 187.50 \$/heure (taxes incluses). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 4687,50 \$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 30 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Yannick TRUDEAU
regisseur

Le : 2019-09-30



Dossier # : 1197551037

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de la convention à intervenir entre La Quatrième Période inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la mise en place d'une concession alimentaire à l'aréna Jacques-Lemaire, au 8681, boulevard Champlain, du 8 octobre 2019 au 1er juin 2021. |

Autoriser la signature de la convention à intervenir entre La Quatrième Période inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la mise en place d'une concession alimentaire à l'aréna Jacques-Lemaire, au 8681, boulevard Champlain, du 8 octobre 2019 au 1er juin 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-02 13:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197551037**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de la convention à intervenir entre La Quatrième Période inc. et l'arrondissement de LaSalle pour la mise en place d'une concession alimentaire à l'aréna Jacques-Lemaire, au 8681, boulevard Champlain, du 8 octobre 2019 au 1er juin 2021. |

CONTENU**CONTEXTE**

La direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement LaSalle de la Ville de Montréal est à la recherche d'un partenaire de services alimentaires pour installer et opérer une concession alimentaire (restaurant) et des machines distributrices à l'aréna Jacques-Lemaire.

Cette infrastructure sportive est fréquentée par plusieurs citoyens et athlètes de la relève qui cohabitent quotidiennement. Plusieurs événements y sont également tenus annuellement dont 3 à 4 tournois de hockey et un gala de patinage artistique aux deux ans.

Les activités sportives pour mineurs sont majoritairement offertes par des organismes partenaires, dont le hockey mineur et le club de patinage artistique. Annuellement, plus de 160 000 usagers fréquentent les patinoires de l'Arrondissement. Le menu devra offrir une variété de produits à des prix concurrentiels pouvant convenir à la fois au budget d'un étudiant, d'un aîné ou d'une petite famille, et la concession devra s'engager à soutenir financièrement les organismes de glace et à s'inscrire dans le cadre du plan de développement durable de l'Arrondissement LaSalle par des mesures concrètes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser le concessionnaire alimentaire La Quatrième Période inc. à exploiter gratuitement un casse-croûte à l'aréna Jacques-Lemaire, afin d'offrir des services alimentaires de qualité, proposant une variété de produits frais. Une offre de service alimentaire de type machines distributrices est également à prévoir à compter de janvier 2020, afin de répondre aux besoins alimentaires à l'extérieur des heures d'opération de la concession.

JUSTIFICATION

La concession alimentaire contribue à offrir à la clientèle qui fréquente l'aréna Jacques-Lemaire, des services alimentaires de qualité proposant une variété de produits frais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le concessionnaire devra remettre, pour les deux premières années du contrat, 7 200,00\$ par année d'opération, équitablement répartis, aux organismes de glace reconnus par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan local de développement durable de l'arrondissement de LaSalle, le concessionnaire alimentaire devra limiter au maximum l'utilisation de plastique et de matériaux non-recyclables et mettre en place un plan de compostage pour les résidus alimentaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le concessionnaire sera en mesure de débiter ses opérations dès qu'il aura transmis à la direction son certificat d'occupation ainsi que son permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 1er octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Yannick TRUDEAU
regisseur

Le : 2019-10-01



Dossier # : 1192365026

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 |

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 qui se tiendront dans la salle du conseil au 55, avenue Dupras, soit

- lundi, 13 janvier
- lundi, 3 février
- lundi, 2 mars
- lundi, 6 avril
- lundi, 4 mai
- lundi, 8 juin
- lundi, 13 juillet
- lundi, 31 août
- lundi, 5 octobre
- lundi, 2 novembre
- lundi, 7 décembre

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-27 12:09

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365026**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 |

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public.

Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0569 - calendrier 2019

DESCRIPTION

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 qui se tiendront dans la salle du conseil au 55, avenue Dupras, soit

lundi, 13 janvier
lundi, 3 février
lundi, 2 mars
lundi, 6 avril
lundi, 4 mai
lundi, 8 juin
lundi, 13 juillet
lundi, 31 août
lundi, 5 octobre
lundi, 2 novembre
lundi, 7 décembre

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2019-09-27



Dossier # : 1197551034

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025. |

D'Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et articles d'intervention du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-01 09:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551034

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025. |

CONTENU

CONTEXTE

La Croix-Rouge canadienne est membre du plus vaste réseau humanitaire mondial, soit le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce dernier comprend la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et plus de 190 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa mission consiste à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables partout dans le monde.

Un bénévole de la Croix-Rouge canadienne de la division Québec, secteur Centre-Sud, nous a sollicité afin d'obtenir l'autorisation d'entreposer des documents et des articles d'intervention sur le territoire de LaSalle. Il s'agit essentiellement de fiches d'inscription, de trousseaux de soins personnels et de couvertures.

La Croix-Rouge a adressé une demande pour l'utilisation d'un local de rangement sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, considérant la situation géographique avantageuse pour l'organisme. Les autres locaux de rangement pour le secteur Centre-Sud se retrouvent à Pierrefonds et à Dorval. Cela permet de couvrir l'ensemble de la région desservie par la Croix-Rouge, secteur Centre-Sud.

Le local est accessible uniquement pendant les heures d'ouverture habituelles de l'hôtel de ville, soit du lundi au samedi, de 7 h à 22 h. Les bénévoles devront s'adresser au gardien de sécurité pour avoir accès au local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0393 (1187551009) du 4 septembre 2018 - Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

Permettre à la Croix-Rouge canadienne, division Québec, secteur Centre-Sud, d'utiliser un local de rangement à l'hôtel de ville de l'arrondissement de LaSalle, au 55, avenue Dupras, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources matérielles sur le territoire desservi par l'organisme.

JUSTIFICATION

Le local 2-R12 est disponible et non requis pour les opérations habituelles de l'hôtel de ville. Il n'y a donc aucune contrainte à ce que la Croix-Rouge, secteur Centre-Sud, occupe l'espace mentionné. De plus, l'arrondissement de LaSalle est favorable à la mise en place de mesures permettant une meilleure intervention auprès des citoyens(nes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 30 septembre 2019
Nathalie HADIDA, 25 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie RACICOT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Yannick TRUDEAU
regisseur

Le : 2019-09-30



Dossier # : 1198262003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Participer au projet «Lire c'est payant» promu par le réseau des bibliothèques de Montréal entre le 19 et 26 octobre 2019 inclusivement et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture. |

De participer au projet «Lire c'est payant» promu par le réseau des bibliothèques de Montréal entre le 19 et 26 octobre 2019 inclusivement et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-12 17:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198262003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Participer au projet «Lire c'est payant» promu par le réseau des bibliothèques de Montréal entre le 19 et 26 octobre 2019 inclusivement et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture. |

CONTENU

CONTEXTE

La Semaine des bibliothèques publiques se déroulera du 19 au 26 octobre 2019. Pour souligner l'événement, les bibliothèques de Montréal répètent la campagne «Lire c'est payant». Le projet consiste à permettre aux enfants de 13 ans et moins de payer leurs amendes en minutes de lecture. La campagne pour le réseau des bibliothèques de Montréal s'étendra aux mêmes dates.

Lors de la dernière campagne en 2016, 33 enfants avaient profité de l'amnistie pour un montant de moins de 100 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 200526 adoptée le 6 septembre 2016

Autoriser la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle à participer au projet « Lire c'est payant » promu par le réseau des bibliothèques de Montréal entre le 15 au 30 octobre 2016 et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture.
(1166818084)

CA15 200519 adoptée le 8 septembre 2015

Autoriser la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle à participer au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 17 au 24 octobre 2015 et permettre l'amnistie des pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture.
(1156818084)

CA14 200540 adoptée le 6 octobre 2014

Autoriser la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle à participer au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 18 au 25 octobre 2014 et permettre l'amnistie de pénalités pour retard aux enfants de 13 ans et moins qui participeront aux activités de lecture.
(1146818010)

DESCRIPTION

Ce projet initié en 2013 par les bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie a obtenu un beau succès et plusieurs arrondissements organisent une activité semblable dans leurs bibliothèques à chaque année pour souligner la semaine des bibliothèques. À L'Octogone, une activité sera organisée pour les enfants et leur participation leur permettra de faire amnistier les amendes accumulées à leur dossier.

JUSTIFICATION

Le règlement de tarification prévoit des frais de 0,10\$ par jour de retard pour chaque document emprunté par les enfants de 13 ans et moins. Une amende maximale de 2 \$ empêche un abonné d'emprunter des documents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Théoriquement, la valeur possible des amendes à amnistier se situe approximativement à 1 000 \$ en se basant sur les amendes perçues pour la même période en 2018. Dans les faits, moins de 100 \$ sont amnistiés à chaque année. L'enjeu de participation se situe davantage au niveau de l'adhésion au réseau des bibliothèques de Montréal qu'à l'impact financier. Les frais reliés au bris ou à la perte de documents ne sont pas considérés pour cette activité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion se fera par les moyens habituels : affiches dans la section jeunesse de la bibliothèque, page Facebook et promotion de la direction des bibliothèques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-09-11



Dossier # : 1192365025

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Suspendre l'application du règlement relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue lors de la journée portes ouvertes qui aura lieu le 16 janvier 2020. |

De suspendre l'application du règlement relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue lors de la journée portes ouvertes qui aura lieu le 16 janvier 2020, conditionnellement à l'accès au stationnement latéral du LaSalle Community Comprehensive High School.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-16 09:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365025**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Suspendre l'application du règlement relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue lors de la journée portes ouvertes qui aura lieu le 16 janvier 2020. |

CONTENU**CONTEXTE**

Demande reçue du LaSalle Community Comprehensive High School afin que le stationnement réservé aux résidents soit suspendu le 16 janvier 2020 pour la tenue de sa journée portes ouvertes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0268 - Suspension du règlement 2030 - 13 septembre et 11 octobre

DESCRIPTION

Suspendre l'application du règlement relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue lors de leur journée portes ouvertes qui aura lieu le 16 janvier 2020, conditionnellement à l'accès au stationnement latéral du LaSalle Community Comprehensive High School.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1198419006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Groupe des aidants du Sud-Ouest à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur fête de Noël qui aura lieu le 18 décembre 2019 au Centre sportif Dollard-St-Laurent. |

D'autoriser le Groupe des aidants du Sud-Ouest à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur fête de Noël qui aura lieu le 18 décembre 2019 au Centre sportif Dollard-St-Laurent, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-26 16:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1198419006**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Groupe des aidants du Sud-Ouest à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur fête de Noël qui aura lieu le 18 décembre 2019 au Centre sportif Dollard-St-Laurent. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Groupe des aidants du Sud-Ouest a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant leur Fête de Noël qui aura lieu au Centre sportif Dollard-St-Laurent le 18 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'autorisation est donnée au Groupe des aidants du Sud-Ouest, pour une première année, de se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques lors de leur Fête de Noël qui aura lieu au Centre sportif Dollard-St-Laurent, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Le Groupe des aidants du Sud-Ouest est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière de la part de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2019-09-23



Dossier # : 1197551035

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 3 novembre 2019 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion. D'approuver l'achat d'une couronne de fleurs offerte par l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 225 \$. |

D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 3 novembre 2019 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion
D'approuver l'achat d'une couronne de fleurs offerte par l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 225 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551035

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 3 novembre 2019 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion. D'approuver l'achat d'une couronne de fleurs offerte par l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 225 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, dans le cadre des activités de la Journée du Souvenir, la Légion royale canadienne, filiale 212, tient une courte parade sur la rue Bouvier, entre le boulevard Shevchenko et la rue Curé-de-Rossi. Cette année, la parade se tient le 3 novembre, entre 14 h et 16 h, et est suivie d'une cérémonie protocolaire à 15 h face à l'édifice de la Légion royale. Afin d'assurer la sécurité des participants durant la tenue de la parade et de la cérémonie, la rue Bouvier entre Shevchenko et Curé-de-Rossi est fermée à la circulation automobile de 14 h à 16 h.

L'arrondissement se charge de fournir une couronne de fleurs qui sera déposée par la mairesse au pied du monument des anciens combattants canadiens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0445 (1186818086) - 2 octobre 2019 : D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

CA17 20 056 (1176818094) - 2 octobre 2017 : D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 5 novembre 2017 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

CA16 20 0576 (1166818091) - 3 octobre 2016 : D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade sur la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, le dimanche 6 novembre 2016 entre 14 h et 16 h dans le cadre des activités soulignant le jour du Souvenir.

DESCRIPTION

Cet événement protocolaire qui se déroule sur la rue Bouvier, tout d'abord sous forme de courte parade suivie d'une cérémonie protocolaire face au bâtiment de la Légion royale canadienne, en présence des membres de la Légion royale canadienne, d'anciens combattants et de dignitaires, permet de souligner la participation des combattants

canadiens aux différentes guerres. Dans le respect des traditions, les dignitaires déposent au pied du monument une couronne de fleurs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La couronne de fleurs, d'une valeur maximale de 225 \$, sera offerte par l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de la rue Bouvier de 14 h à 16 h le 3 novembre 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 30 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-27

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire



Dossier # : 1193035012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019. |

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-24 14:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019. entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 20 0406.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-09-24



Dossier # : 1192365020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement |

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2019 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement;
D'adopter le règlement no LAS-0016-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement de LaSalle ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-11 17:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) « LTÉM », tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée par règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération, jusqu'à concurrence du plafond indexé annuellement (16 767 \$ pour 2019). Tel qu'indiqué dans la LTÉM, cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à son poste que le membre ne peut pas autrement se faire rembourser. Le membre du conseil n'a aucune justification à fournir de son utilisation de cette allocation.

Jusqu'au 1er janvier 2019, les élus municipaux et députés provinciaux recevant une allocation de dépenses non soumise à une justification bénéficiaient, tant au niveau fédéral que provincial, d'une exemption de l'imposition de telles allocations, dans la mesure où celles-ci ne dépassaient pas 50 % de la rémunération versée pour leur fonction à titre d'élu. Dans son budget du 22 mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé que de telles allocations de dépenses deviendraient imposables à compter de l'année d'imposition 2019 (Projet de loi C-44, sanctionnée le 22 juin 2017). Pour sa part, le gouvernement du Québec a maintenu l'exemption de l'imposition de telles allocations de dépenses. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux en vertu de l'article 19 LTÉM est imposable au niveau fédéral seulement.

De nombreuses municipalités ont augmenté la rémunération versée aux élus afin de pallier la baisse de revenu net qu'ils subissent dû à l'imposition de l'allocation de dépenses. Cette augmentation prend généralement la forme d'une augmentation forfaitaire de la rémunération payable pour la fonction de maire ou de conseiller. Notons toutefois qu'il est impossible, par de telles mesures, de compenser tous les élus de façon égale, puisque l'impact fiscal individuel dépend des fonctions occupées et du revenu total du membre concerné, toutes sources confondues.

Le 15 mai 2019, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 19 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada*. La mesure proposée dans le PL 19 vise essentiellement à augmenter le montant de l'allocation de dépenses versée à chacun des membres de l'Assemblée nationale du montant

nécessaire afin que le montant net de cette allocation, après soustraction de l'impôt qui serait payable par le membre si l'on ne tenait compte que de ses revenus à titre d'élu, soit équivalent au montant initial de cette allocation, avant impôts. Ce projet de loi a été adopté le 6 juin 2019.

L'intérêt de la solution proposée dans le PL 19 découle du fait qu'elle vise à limiter le montant de l'augmentation à ce qui est requis pour compenser l'impact réel sur chaque individu, mais en considérant seulement les revenus à titre de député.

Puisque les villes n'ont aucun pouvoir de modifier le montant de l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux, le montant de celle-ci étant fixé conformément à l'article 19 LTÉM, la seule façon pour la Ville de compenser les élus pour l'imposition de leur allocation de dépenses consiste à augmenter la rémunération payable.

À la suite de l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de fixer une rémunération supplémentaire payable aux membres du conseil municipal afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses de la Ville de Montréal (sommaire 1193599008) et afin d'assurer le traitement équitable de tous les élus municipaux de la Ville de Montréal, les arrondissements ont la possibilité d'en faire de même pour les conseillers d'arrondissement.

Ce dossier vise donc à amender le règlement LAS-0016 actuel afin d'augmenter la rémunération payable aux conseillers d'arrondissement en compensation de l'imposition de leur allocation de dépenses au niveau fédéral.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification consiste à fixer, pour chaque conseiller d'arrondissement, une rémunération supplémentaire qui, ajoutée aux autres rémunérations que le membre reçoit pour l'ensemble de ses fonctions à titre d'élu, serait suffisant pour compenser l'élu pour l'impôt que ce dernier aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire, si l'on ne tenait compte, dans le calcul de son revenu total, que des sommes versées à titre d'élu.

En vertu de l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CVM)*, la compétence pour fixer la rémunération des conseillers d'arrondissement relève des conseils d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement peuvent, s'ils le désirent, fixer une rémunération supplémentaire ou modifier autrement la rémunération payable aux conseillers d'arrondissement.

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2019, tel que le permet la LTÉM.

JUSTIFICATION

Afin de ne pas dévaloriser la fonction d'élu, il est primordial de mettre en oeuvre des mesures justes et équitables afin de compenser les conseillers d'arrondissement pour la baisse qu'ils subissent depuis le 1er janvier 2019 dans leurs conditions par rapport aux années antérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2019, les membres du conseil subiront une baisse significative dans leurs conditions par rapport aux exercices précédents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement - 3 septembre
Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement
Adoption du règlement - 7 octobre 2019
Prise effet du règlement: 1er janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

Nancy SINCLAIR, 9 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-08-08



Dossier # : 1192363078

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 116 logements (lot numéro 6 231 047) et d'une habitation mixte de 110 logements et d'un commerce (lot numéro 6 278 915) à l'angle des rues Gagné et George |

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;
Attendu que des corrections ont été apportées au premier projet de résolution,

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (LAS-0041), le second projet de résolution visant à autoriser, sur les lots numéros 6 231 047 et 6 278 915 (rue Gagné), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes de la zone C03-11 et des articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 2098, aux conditions suivantes:

1. Le bâtiment situé sur lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) doit présenter un maximum de 120 logements;
2. le bâtiment situé sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B), doit présenter un maximum de 115 logements et un seul usage commercial de la classe « c1 », soit un dépanneur sans débit d'essence, d'une superficie maximale de plancher de 420 mètres carrés. Cet espace commercial doit être situé au rez-de-chaussée, dans la partie arrière de l'aile latérale droite du bâtiment, donnant sur la rue George;
3. le nombre total de cases de stationnement pour les deux bâtiments doit être conforme au minimum requis en vertu du règlement de zonage numéro 2098;
4. les bâtiments doivent être construits de manière à pouvoir supporter un toit végétalisé, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
5. un toit végétalisé doit être aménagé sur au moins 60 % de la surface des toits des bâtiments, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6

278 915 (bâtiment B);

6. la partie résiduelle de la surface desdits toits, sauf une partie de toit occupée par un équipement ou une construction accessoire, doit être revêtue d'un matériau de couleur blanche, d'un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche, d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 ou d'une combinaison de ces revêtements;

7. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau de vibration à l'intérieur des bâtiments ne sera pas supérieur à 0,14 mm/s;

8. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne sera pas supérieur à 40 dBA Leq (24 h);

9. la clôture acoustique prévue le long des lignes arrière du terrain doit être constituée de planches de bois;

10. les plans de construction de la clôture acoustique et le plan d'aménagement paysager doivent être accompagnés de documents démontrant, par un ingénieur spécialisé dans le domaine, que le niveau sonore au sol, dans les cours arrière, à l'extérieur des bâtiments, ne sera pas supérieur à 55 dBA Leq (24 h);

11. les aménagements paysagers prévus doivent l'être conformément au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution. Si toutefois, un monticule doit être aménagé en plus de la clôture acoustique, afin de respecter la condition précédente, celui-ci ne doit pas présenter une pente supérieure à 30 %;

12. pour l'ensemble des plantations prévues sur la dalle en tréfonds, un plan et des coupes détaillés des plantations, réalisés par un architecte du paysage, doivent être déposés;

13. à la plantation, le tronc des arbres feuillus doit être d'un minimum de 45 mm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol. À la plantation, les arbres conifères doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;

14. les constructions accessoires ou équipements accessoires sur le toit doivent présenter une hauteur maximale de 2,75 mètres;

15. des compacteurs à déchets et de matières recyclables intérieurs, pour chacun des bâtiments, doivent être prévus;

16. des silencieux et des écrans antibruit doivent être installés sur et autour des équipements accessoires situés sur le toit de l'aile latérale droite du centre commercial Place LaSalle (toit adjacent aux terrains visés par la présente demande) et ce, avant que puissent être émis les permis de construction. Les plans de construction des silencieux et écrans antibruit des équipements accessoires sur le toit doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore, aux limites de propriété du centre commercial Place LaSalle, sera conforme au règlement concernant les nuisances numéro 2192 de l'arrondissement de LaSalle;

17. un corridor intérieur piétonnier doit relier le stationnement souterrain du lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) au stationnement souterrain du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) et une servitude réelle publiée doit garantir l'usage en commun des espaces de stationnement;

18. l'ensemble des deux projets doivent être réalisés à l'intérieur d'un maximum de 120 mois de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI approuvant le projet;

19. le tout, substantiellement conforme aux plans, élévations et descriptifs des matériaux de revêtements extérieurs joints à la présente résolution;

20. le tout, conformément à la lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle concernant les mesures qui seront mises de l'avant afin de minimiser les effets négatifs du camionnage, de la présence du restaurant-bar Brasserie des Rapides et de la présence d'équipements accessoires sur le toit du centre commercial, jointe à la présente résolution.

De publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-11 17:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363078

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 116 logements (lot numéro 6 231 047) et d'une habitation mixte de 110 logements et d'un commerce (lot numéro 6 278 915) à l'angle des rues Gagné et George |

CONTENU

CONTEXTE

La grille des éléments dérogatoires du sommaire décisionnel et le plan de l'annexe A ont été corrigés :

| Éléments visés – bâtiment A | Article visé | Norme actuelle | Situation souhaitée par le requérant |
|---|------------------|--|--|
| Usage | Grille | Commercial | Habitation multifamiliale (116 log.) |
| Hauteur max. (étage / mètre) | Grille | 2 étages / 10 mètres | 5 étages / 16,25 mètres |
| C.O.S. max | Grille | 1,00 | 1,73 |
| Nombre min. de cases de stationnement | 5.3.5 et 6.1.5.1 | 145 | 112 (manque 33, mais seraient aménagées en commun au sous-sol du bâtiment B) |
| Localisation d'un espace de chargement | 6.1.1 | Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel | En cour latérale pour un usage résidentiel |
| Zone tampon le long d'une ligne arrière de terrain | 6.1.7.1 | Zone gazonnée min. 2,50 m de largeur avec écran végétal min. 1,20 m de haut et d'une densité supérieure à 85% et avec au moins 50% de conifères et 1 arbre par 8 m | Zone gazonnée de 10 m, mur antibruit de type clôture et plantations diversifiées |
| Hauteur max. d'une clôture en cours latérale et arrière | 5.5.7.3 | 1,83 m | 2 m |

| Éléments visés – bâtiment B | Article visé | Norme actuelle | Situation souhaitée par le requérant |
|--|--------------|--|--|
| Usage | Grille | Commercial | Habitation mixte (110 log. Et 1 commerce) |
| Marge avant min. | Grille | 10 m | 8,56 au coin George et Gagné |
| Hauteur max. (étage / mètre) | Grille | 2 étages / 10 mètres | 5 étages / 16,25 mètres |
| C.O.S. max | | 1,00 | 1,14 |
| Localisation d'un espace de chargement | 6.1.1 | Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel | En cour latérale pour un usage résidentiel |
| Zone tampon le long d'une ligne arrière de terrain | 6.1.7.1 | Zone gazonnée min. 2,50 m de largeur avec écran végétal min. 1,20 m de haut et d'une densité supérieure à 85% et avec au moins 50% de conifères et 1 arbre par 8 m | Zone gazonnée de 10 m (derrière Place LaSalle) et de 3 m (à côté des condos La Vie), mur antibruit de type clôture et plantations diversifiées |
| Hauteur max. d'une clôture en cour latérale et arrière | 5.5.7.3 | 1,83 m | 2 m |

PROCHAINES ÉTAPES:

Avis public pour demande de participation à un référendum: 25 octobre

Adoption finale du PPCMOI (si aucune demande): 4 novembre

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363078

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 116 logements (lot numéro 6 231 047) et d'une habitation mixte de 110 logements et d'un commerce (lot numéro 6 278 915) à l'angle des rues Gagné et George |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à démolir le bâtiment commercial isolé d'un étage situé à l'angle des rues Gagné et George, occupé par le dépanneur Couche-Tard, afin de permettre la construction, sur ce terrain et sur le terrain vacant situé à côté de celui-ci de deux bâtiments, dont un qui intégrerait le dépanneur au niveau d'une partie de son rez-de-chaussée donnant sur la rue Gagné.

Or, les deux terrains se situent dans la zone C03-11, où seuls certains usages commerciaux liés à la vente au détail et aux services, à des usages commerciaux artériels légers, de même qu'à des usages communautaires de récréation extensive sont autorisés. L'usage souhaité pour les deux bâtiments n'est donc pas autorisé en vertu de la grille des usages et normes. De plus, les requérants proposent un projet qui possède des dérogations concernant la marge avant, les hauteurs, les coefficients d'occupation du sol, les stationnements et certains aménagements des terrains.

Les bâtiments présenteraient tous deux un plan en « U » et seraient sur leur propre lot, mais certains aménagements seraient communs. Les deux bâtiments présenteraient cinq étages et tous les deux présenteraient un seul niveau de stationnement en sous-sol.

Le premier bâtiment (appelé A), situé sur le lot numéro 6 231 047, présenterait 116 logements. Quelques cases de stationnement extérieures seraient aménagées sur sa façade latérale droite, dans un espace de stationnement central mis en commun avec le bâtiment B. Les autres seraient aménagées en sous-sol. Au total, 112 cases de stationnement sont prévues pour le bâtiment A. Il manquerait toutefois 33 cases de stationnement, mais celles-ci seraient aménagées au sous-sol du bâtiment B, ce qui nécessite tout de même une dérogation. Un passage souterrain piétonnier relierait les deux stationnements en sous-sol.

Le deuxième bâtiment (appelé B), situé sur le lot numéro 6 278 915 à l'angle des rues Gagné et George, présenterait quant à lui 110 logements et un commerce d'une superficie de 410 m² (4 413 pi²) au rez-de-chaussée, sur la partie arrière de l'aile droite du bâtiment, donnant sur la rue George. C'est l'actuel dépanneur Couche-Tard qui occuperait l'espace, une fois la démolition, puis la construction réalisées.

Quelques cases de stationnement extérieures seraient aménagées sur sa façade gauche, dans un espace de stationnement central mis en commun avec le bâtiment A. Les autres cases seraient aménagées au sous-sol. Quinze (15) autres cases extérieures seraient aménagées à l'arrière du bâtiment, donnant sur la rue George. Celles-ci, desserviraient spécifiquement les clients du dépanneur.

Le bâtiment A présenterait des logements locatifs. Le bâtiment B quant à lui, présenterait des appartements tenus en copropriété. Les deux bâtiments, de même que l'ensemble des logements seraient toutefois très similaires et comporteraient en presque totalité des appartements d'une ou deux chambres. Sur 226 logements que comporteraient les deux bâtiments au total, il y aurait 104 logements présentant une chambre à coucher, 100 logements de deux chambres à coucher et 22 logements de trois chambres à coucher.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage :

| Éléments visés – bâtiment A | Article visé | Norme actuelle | Situation souhaitée par le requérant |
|---|------------------|--|--|
| Usage | Grille | Commercial | Habitation multifamiliale (116 log.) |
| Hauteur max. (étage / mètre) | Grille | 2 étages / 10 mètres | 5 étages / 16,25 mètres |
| C.O.S. max | Grille | 1,00 | 1,73 |
| Nombre min. de cases de stationnement | 5.3.5 et 6.1.5.1 | 145 | 112 (manque 33, mais seraient aménagées en commun au sous-sol du bâtiment B) |
| Localisation d'un espace de chargement | 6.1.1 | Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel | En cour latérale pour un usage résidentiel |
| Zone tampon le long d'une ligne arrière de terrain | 6.1.7.1 | Zone gazonnée min. 2,50 m de largeur avec écran végétal min. 1,20 m de haut et d'une densité supérieure à 85% et avec au moins 50% de conifères et 1 arbre par 8 m | Zone gazonnée de 10 m, mur antibruit de type clôture et plantations diversifiées |
| Hauteur max. d'une clôture en cours latérale et arrière | 5.5.7.3 | 1,83 m | 2 m |

| Éléments visés – bâtiment B | Article visé | Norme actuelle | Situation souhaitée par le requérant |
|------------------------------|--------------|----------------------|---|
| Usage | Grille | Commercial | Habitation mixte (110 log. Et 1 commerce) |
| Marge avant min. | Grille | 10 m | 8,56 au coin George et Gagné |
| Hauteur max. (étage / mètre) | Grille | 2 étages / 10 mètres | 5 étages / 16,25 mètres |
| C.O.S. max | | 1,00 | 1,14 |

| | | | |
|--|---------|--|--|
| Localisation d'un espace de chargement | 6.1.1 | Doit être en cour arrière pour un usage résidentiel | En cour latérale pour un usage résidentiel |
| Zone tampon le long d'une ligne arrière de terrain | 6.1.7.1 | Zone gazonnée min. 2,50 m de largeur avec écran végétal min. 1,20 m de haut et d'une densité supérieure à 85% et avec au moins 50% de conifères et 1 arbre par 8 m | Zone gazonnée de 10 m (derrière Place LaSalle) et de 3 m (à côté des condos La Vie), mur antibruit de type clôture et plantations diversifiées |
| Hauteur max. d'une clôture en cour latérale et arrière | 5.5.7.3 | 1,83 m | 2 m |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-16) visant à autoriser, sur les lots numéros 6 231 047 et 6 278 915 (rue Gagné), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes de la zone C03-11 et des articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 2098:

- La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 6 278 915 (anciennement le lot numéro 5 429 021);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 231 047 (bâtiment A);
- la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B)

aux conditions suivantes:

1. Le bâtiment situé sur lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) doit présenter un maximum de 120 logements;
2. le bâtiment situé sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B), doit présenter un maximum de 115 logements et un seul usage commercial de la classe « c1 », soit un dépanneur sans débit d'essence, d'une superficie maximale de plancher de 420 mètres carrés. Cet espace commercial doit être situé au rez-de-chaussée, dans la partie arrière de l'aile latérale droite du bâtiment, donnant sur la rue George;
3. le nombre total de cases de stationnement pour les deux bâtiments doit être conforme au minimum requis en vertu du règlement de zonage numéro 2098;
4. les bâtiments doivent être construits de manière à pouvoir supporter un toit végétalisé, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
5. un toit végétalisé doit être aménagé sur au moins 60 % de la surface des toits des bâtiments, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
6. la partie résiduelle de la surface desdits toits, sauf une partie de toit occupée par un équipement ou une construction accessoire, doit être revêtue d'un matériau de couleur blanche, d'un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou

- d'un ballast de couleur blanche, d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 ou d'une combinaison de ces revêtements;
7. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau de vibration à l'intérieur des bâtiments ne sera pas supérieur à 0,14 mm/s;
 8. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne sera pas supérieur à 40 dBA Leq (24 h);
 9. la clôture acoustique prévue le long des lignes arrière du terrain doit être constituée de planches de bois;
 10. les plans de construction de la clôture acoustique et le plan d'aménagement paysager doivent être accompagnés de documents démontrant, par un ingénieur spécialisé dans le domaine, que le niveau sonore au sol, dans les cours arrière, à l'extérieur des bâtiments, ne sera pas supérieur à 55 dBA Leq (24 h);
 11. les aménagements paysagers prévus doivent l'être conformément au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution. Si toutefois, un monticule doit être aménagé en plus de la clôture acoustique, afin de respecter la condition précédente, celui-ci ne doit pas présenter une pente supérieure à 30 %;
 12. pour l'ensemble des plantations prévues sur la dalle en tréfonds, un plan et des coupes détaillés des plantations, réalisés par un architecte du paysage, doivent être déposés;
 13. à la plantation, le tronc des arbres feuillus doit être d'un minimum de 45 mm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol. À la plantation, les arbres conifères doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;
 14. les constructions accessoires ou équipements accessoires sur le toit doivent présenter une hauteur maximale de 2,75 mètres;
 15. des compacteurs à déchets et de matières recyclables intérieurs, pour chacun des bâtiments, doivent être prévus;
 16. des silencieux et des écrans antibruit doivent être installés sur et autour des équipements accessoires situés sur le toit de l'aile latérale droite du centre commercial Place LaSalle (toit adjacent aux terrains visés par la présente demande) et ce, avant que puissent être émis les permis de construction. Les plans de construction des silencieux et écrans antibruit des équipements accessoires sur le toit doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore, aux limites de propriété du centre commercial Place LaSalle, sera conforme au règlement concernant les nuisances numéro 2192 de l'arrondissement de LaSalle;
 17. un corridor intérieur piétonnier doit relier le stationnement souterrain du lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) au stationnement souterrain du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) et une servitude réelle publiée doit garantir l'usage en commun des espaces de stationnement;
 18. l'ensemble des deux projets doivent être réalisés à l'intérieur d'un maximum de 120 mois de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI approuvant le projet;
 19. le tout, substantiellement conforme aux plans, élévations et descriptifs des matériaux de revêtements extérieurs joints à la présente résolution;
 20. le tout, conformément à la lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle concernant les mesures qui seront mises de l'avant afin de minimiser les effets négatifs du camionnage, de la présence du restaurant-bar Brasserie des Rapides et de la présence d'équipements accessoires sur le toit du centre commercial, jointe à la présente résolution.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 août 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- Ø **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;

Ø **Considérant** que des améliorations seront apportées aux plans afin de mieux intégrer les bâtiments sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de son style et du nombre d'ouvertures et ce, avant l'envoi au conseil du projet de résolution de PPCMOI;

Ø **Considérant** que le projet contribuerait à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;

Ø **Considérant** que le projet présente une organisation fonctionnelle de qualité, au regard notamment du stationnement et des accès;

Ø **Considérant** que des améliorations ont été apportées aux plans afin de minimiser le plus possible les impacts environnementaux du projet, notamment aux bruits, à la circulation véhiculaire, aux îlots de chaleur et aux vibrations, et afin d'assurer une meilleure cohabitation des usages résidentiels avec les usages commerciaux adjacents au projet et d'une partie du projet;

Ø **Considérant** les améliorations apportées au projet au niveau du traitement architectural.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.<<arr.>60000>>



Dossier # : 1192363085

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 8340, avenue des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,7 m, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit avoir une longueur minimale de 5,5 m |

D'accorder une dérogation mineure (DM3001642386) pour une habitation unifamiliale située au 8340, avenue des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,7 mètres, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.6, une case de stationnement doit avoir une longueur minimale de 5,5 mètres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que la demande soit accompagnée d'un acte notarié qui comporte les éléments suivants :

1. Que la personne ayant un trouble du spectre de l'autisme demeure dans la maison et qu'à son départ, il soit obligatoire de retirer l'aménagement et de remettre les lieux en place de manière réglementaire;
2. que le requérant avise l'arrondissement s'il y a un changement dans les besoins ou la condition de la personne;
3. que le requérant s'engage à ne pas empiéter sur la voie publique;
4. que la transformation du garage ait une apparence similaire aux résidences voisines.

D'abroger la résolution numéro CA17 20 0331 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 5 juin 2017.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363085

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 8340, avenue des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,7 m, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, une case de stationnement doit avoir une longueur minimale de 5,5 m |

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite déroger sur la longueur d'une case de stationnement en front de bâtiment.

La demande de dérogation mineure vise l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,74 m, alors que celle-ci doit avoir 5,5 m de longueur en vertu de l'article 5.3.6 du règlement de zonage 2098.

Cette même demande fut refusée par le conseil d'arrondissement le 7 juin 2017 en raison de la sécurité du déneigement public relativement à l'empiétement sur la voie publique et du précédent que cela aurait causé. Suite au refus, la demande a fait l'objet d'une étude de la part de l'équipe du bureau de l'Ombudsman de la Ville de Montréal, suite à laquelle, il est recommandé de réévaluer la demande, à la lumière de précisions concernant celle-ci et de voir s'il est possible de faire un accommodement raisonnable.

Le requérant avance effectivement qu'il s'agit d'une demande d'accommodement raisonnable qui a pour objectif de répondre aux besoins particuliers d'une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme. Dans le cadre du développement de l'autonomie de la personne, dans une lettre rédigée par le médecin et l'intervenant communautaire, ceux-ci recommandent fortement d'aménager une salle de socialisation. Celle-ci doit avoir une entrée indépendante menant directement à l'extérieur. L'aménagement de cette pièce constitue un des éléments nécessaires pour poursuivre et, à terme, compléter la démarche d'intégration de la personne dans l'acquisition de son autonomie.

Il aimerait donc convertir l'espace de stationnement intérieur localisé au sous-sol de sa propriété en espace de séjour et aménager la case de stationnement à même son entrée. Il s'agit du seul espace qui permettrait d'avoir un accès extérieur. Toutefois, la case de stationnement ne correspond pas aux dimensions réglementaires.

L'entrée au garage deviendrait donc le stationnement principal de la propriété. Afin que le stationnement soit réglementaire, la longueur de la case doit être de 5,5 m. Or, il n'y a pas assez d'espace pour implanter la case conformément; celle-ci ne serait que d'une longueur de 4,74 m.

Cette demande est accompagnée d'une lettre comportant les différentes conclusions et les recommandations de l'équipe du bureau de l'Ombudsman de la Ville de Montréal. À cet effet, ils font part d'extraits de la Charte montréalaise des droits et responsabilités qu'ils estiment concernés et qui fondent leurs préoccupations dans ce dossier.

- "Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive" (article 3)
- "Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage à :
 - a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
 - c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens" (article 28)

De plus, ils proposent des conditions sous forme d'acte notarié qui lie la dérogation mineure avec la personne au lieu d'être avec l'immeuble, à savoir :

1. Que la personne ayant un trouble du spectre de l'autisme demeure dans la maison et qu'à son départ, il serait obligatoire de retirer l'aménagement et de remettre les lieux en place de manière réglementaire;
2. que le requérant avise l'arrondissement s'il y a un changement dans les besoins ou la condition de la personne;
3. que le requérant s'engage à ne pas empiéter sur la voie publique;
4. que la transformation du garage ait une apparence similaire aux résidences voisines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1172363069 (Résolution numéro CA17 20 0331)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (DM3001642386) pour une habitation unifamiliale située au 8340, avenue des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement ayant une longueur de 4,7 mètres, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.6, une case de stationnement doit avoir une longueur minimale de 5,5 mètres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que la demande soit accompagnée d'un acte notarié qui comporte les éléments suivants :

1. Que la personne ayant un trouble du spectre de l'autisme demeure dans la maison et qu'à son départ, il soit obligatoire de retirer l'aménagement et de remettre les lieux en place de manière réglementaire;
2. que le requérant avise l'arrondissement s'il y a un changement dans les besoins ou la condition de la personne;
3. que le requérant s'engage à ne pas empiéter sur la voie publique;
4. que la transformation du garage ait une apparence similaire aux résidences voisines.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;

Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte le Plan d'urbanisme;

Ø CONSIDÉRANT que la Charte montréalaise des droits et responsabilités veut notamment, favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens;

Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure permettra d'aménager un espace qui contribuera au développement interpersonnel d'une personne ayant des besoins particuliers;

Ø CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la seule possibilité d'effectuer l'aménagement nécessaire;

Ø CONSIDÉRANT que des lettres de recommandations du médecin et de l'intervenant communautaire appuient l'importance de l'aménagement proposé par le requérant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-18



Dossier # : 1192363081

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9670, boul. LaSalle |

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001578080), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9670, boul. LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 11:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363081

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9670, boul. LaSalle |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la démolition d'une maison unifamiliale de deux étages située au 9670, boul. LaSalle. Construite en 1923, c'est une maison de type «Four square», soit une maison isolée de deux étages, à toiture pavillonnaire. Le bâtiment présente une valeur patrimoniale «passable», mais bénéficie d'une localisation géographique intéressante face au Parc Stinson (Moulin Fleming) dans le quartier Highlands.

Un rapport d'ingénieur en structure recommande sa démolition pour des raisons de sécurité, compte tenu de son état. La liste des travaux de rénovation comprend presque la totalité du bâtiment, telle que la rénovation de tous les murs de fondations, y compris les points d'appui. Un rapport de contamination fongique relève que l'habitation n'est pas habitable, puisque la superficie de contamination excède les 70 %.

L'étude patrimoniale réalisée à la demande des requérants indique que le bâtiment serait d'une valeur patrimoniale faible, entre autres en raison de nombreuses modifications apportées au bâtiment qui dénatureraient ses caractéristiques architecturales. Le comité interne d'évaluation patrimoniale à quant à lui attribué une valeur patrimoniale au bâtiment comme étant « passable », pour les mêmes raisons et parce que le bâtiment présente peu d'intérêt historique, architecturale, contextuelle et environnementale.

Le projet de remplacement proposé serait un bâtiment unifamilial sur deux étages avec une construction en attique. De style contemporain, le bâtiment reprend sensiblement la même implantation que l'ancien bâtiment, mais avec une marge avant moins importante. Le garage se situe en sous-sol sur la façade latérale droite du bâtiment avec une allée de circulation qui suit la topographie abrupte du site. Pour plus de détails sur le projet de construction, voir le dossier (CO3001578086).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 5 - démolition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001578080), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9670, boul. LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment à démolir ne présente aucune valeur patrimoniale significative;
- Ø CONSIDÉRANT que l'état du bâtiment est jugé très mauvais;
- Ø CONSIDÉRANT que la rénovation du bâtiment implique la reconstruction en grande partie du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que la démolition permettra la réalisation d'un projet résidentiel de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que la démolition est recommandée par un ingénieur en fonction de son état actuel;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (chapitre 5 - démolition);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-18



Dossier # : 1192363082

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale qui sera située au 9670, boul. LaSalle |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001578086), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale qui sera située au 9670, boul. LaSalle.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- La construction en attique doit avoir un retrait de deux (2) fois la hauteur par rapport à la façade principale de pierre.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363082

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale qui sera située au 9670, boul. LaSalle |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'un bâtiment unifamilial de deux étages avec une construction en attique, qui sera située au 9670 boul. LaSalle. Le bâtiment sera réalisé après la démolition du bâtiment existant. Pour plus de détails sur le projet de démolition, voir le dossier (DÉ3001578080). Le garage se situe en sous-sol sur la façade latérale droite du bâtiment avec une allée de circulation qui suit la topographie abrupte du site. L'arbre qui se situe à proximité de l'entrée de l'allée de circulation sera préservé. Le niveau du rez-de-chaussée est à 0,46 m (1'-6") du niveau du trottoir. La hauteur totale du bâtiment est de 9,6 m par rapport au niveau du trottoir. Cependant, la hauteur du bâtiment excluant la construction en attique est de 7,9 m.

Le bâtiment est composé d'un jeu de volumes qui s'accroît grâce à différents types de matériaux. Un volume en porte-à-faux, un encadré autour de la porte d'entrée et une construction en attique viennent se greffer au volume de base du bâtiment. Ces composantes architecturales font écho à une architecture contemporaine.

L'utilisation d'une pierre grise plus traditionnelle prédomine sur le bâtiment (telle que la pierre Shadow Stone Collingwood par Aristocraft ou équivalent). Le volume cubique en porte-à-faux au niveau du 2e étage est composé d'une brique d'argile rouge (telle que la brique Merlot Brown par Shaw brick, de format MTM ou équivalent). De plus, il y a des insertions avec de la brique noire (telle que la brique Black Diamond Velour par Belden Brick, de format MTM ou équivalent) et des éléments décoratifs en revêtement métallique noir.

La superficie de plancher de la construction en attique représente 30 % de la superficie de plancher de l'étage inférieur. Celle-ci est composée de murs rideaux (vitrés), à l'exception du mur de la façade latérale gauche, qui a un revêtement de pierre (tel que sur le reste du bâtiment).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 7 (la protection des vues sur le fleuve, les canaux de Lachine et de l'aqueduc), au chapitre 8 (le parcours riverain) et au chapitre 10 (les secteurs et bâtiments patrimoniaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001578086), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale qui sera située au 9670, boul. LaSalle.

La présente approbation est accompagnée de la condition suivante :

- La construction en attique doit avoir un retrait de deux (2) fois la hauteur par rapport à la façade principale de pierre.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que la qualité des points de vue sur l'eau reste identique;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'impact sur les percées visuelles sur le Pont Mercier;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment, tant par sa volumétrie, son implantation, son type de toit, ses saillies et ses accès, reprend des éléments pertinents à son milieu d'insertion, soit les Highlands et le boulevard LaSalle;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux utilisés sont de qualité équivalente ou supérieure aux constructions voisines;
- Ø CONSIDÉRANT que les espaces de stationnement sont localisés au sous-sol du bâtiment et qu'ils sont accessibles depuis la cour latérale;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (chapitre 7 - la protection des vues sur le fleuve et les canaux de Lachine et de l'aqueduc; chapitre 8 - le parcours riverain; et au chapitre 10 - les secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-18



Dossier # : 1192363083

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'une habitation unifamiliale située au 286, 4e Avenue |

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001613449), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'une habitation unifamiliale située au 286, 4^e Avenue.

D'abroger la résolution numéro CA16 20 0492 accordée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 8 août 2016.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 12:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363083

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'une habitation unifamiliale située au 286, 4e Avenue |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant. Celle-ci est de 2,5 m de largeur par 5,76 m de profondeur.

Une résolution a déjà été accordée le 8 août 2016 pour la même demande. Le requérant n'ayant pas effectué les travaux dans les délais prescrits, il doit faire une nouvelle demande.

L'aménagement de la case engendrera l'abattage d'un arbre mature, ce qui ne respecte pas nécessairement l'objectif du P.I.I.A. Cependant, il s'agit de la seule possibilité offerte et l'abattage d'un arbre pour l'aménagement d'une case de stationnement est autorisé par la réglementation.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1162363125 (résolution numéro CA16 20 0492).

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001613449), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant d'une habitation unifamiliale située au 286, 4^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que la case de stationnement n'est pas en front du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que le terrain restreint l'emplacement de la case de stationnement;

Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (chapitre 24 - Village des Rapides);
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-18



Dossier # : 1192363084

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 1088, 36e Avenue |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001603810), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 1088, 36^e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-24 17:35

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363084**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 1088, 36e Avenue |

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située dans le secteur de Riverside.

Les travaux consistent à ajouter un deuxième étage et à modifier les ouvertures et les matériaux de l'étage existant. Par conséquent, le modèle passe du type "B" (demi-niveaux frontal) à un type "C" (demi-niveaux + deux étages sur rue).

Le secteur Riverside comprend principalement trois (3) types de maisons : Type "A" (demi-niveaux latéral), type "B" (demi-niveaux frontal) et le type "C" (demi-niveaux + deux étages sur rue). Le type "C" est en fait, le type "B" mais sur deux (2) étages.

La transformation du bâtiment respecte les proportions et les détails architecturaux de la fiche technique de l'annexe "E" du P.I.I.A. (la typologie des bâtiments du secteur Riverside).

Le matériau de base utilisé est une brique d'argile rouge similaire à l'existante (tel que le modèle de brique Meridian rouge format MTM ou équivalent). Le deuxième matériau est un profilé métallique gris foncé (tel que le revêtement de métal prépeint AD200 de VIC WEST, de couleur Gris Ardoise ou équivalent). Celui-ci sera positionné entre les fenêtres du 2^e étage. Le troisième matériau est une pierre grise localisée sous la fenêtre droite du rez-de-chaussée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (secteur Riverside).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001603810), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et

d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une habitation unifamiliale située au 1088, 36^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que les modifications permettent de préserver le caractère d'ensemble;
- Ø CONSIDÉRANT que l'insertion est de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent les caractéristiques de l'un des 3 types de bâtiments identifiés dans l'annexe « E » du P.I.I.A.;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (chapitre 23 – secteur Riverside);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sara YAHYAOUI
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-18

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363079

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2019 |

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 11:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363079

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2019 |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels numéros:
1192363011
1192363014
1192363034
1192363048
1192363054
1192363063

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2019 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Août 2019

Coût de base pour permis : 25 \$ X 35 certificats = 875 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 8 774 \$
Total : = 9 649 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-09-18



Dossier # : 1197151046

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le marquage d'une traverse non protégée sur la rue Gagné à l'angle de la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'autoriser le marquage d'une traverse non protégée sur la rue Gagné à l'angle de la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle.
Que toute la signalisation de traverse non protégée prévue aux normes de la signalisation routière soit installée pour cette traverse non protégée.

La nouvelle disposition deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-02 14:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151046**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le marquage d'une traverse non protégée sur la rue Gagné à l'angle de la rue Lévis-Sauvé dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'augmenter la sécurité des élèves marcheurs de l'école des Découvreurs qui traversent matin et soir la rue Gagné à la hauteur de la rue Lévis-Sauvé, et ce, sans aucune signalisation sécuritaire pour effectuer cette traversée de rue. Le comité de circulation suite à une demande des autorités de l'école des Découvreurs, recommande au conseil d'arrondissement qu'une traverse non protégée soit marquée avec toute la signalisation prévue aux normes de signalisation routière.

Cette traverse assumera une très bonne visibilité et une bonne protection aux élèves marcheurs qui doivent traverser la rue Gagné pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation, il est tout à fait justifié qu'une traverse non protégée soit marquée sur la rue Gagné à l'angle de la rue Lévis-Sauvé afin d'assurer une traversée plus sécuritaire, une meilleure visibilité aux élèves marcheurs qui fréquentent l'école des Découvreurs. Et qui plus est, cette mesure est d'autant plus justifiée, étant donné qu'elle sera intégrée dans le programme de sécurisation des écoles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel nécessaire est déjà en inventaire et le marquage est déjà prévu au contrat de marquage 2019, l'arrondissement fournira la main d'oeuvre pour l'installation de ladite signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1197151047

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une zone de stationnement interdit en tout temps sur la rue Allard dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'autoriser une zone de stationnement interdit en tout temps sur la rue Allard dans l'arrondissement de LaSalle.

Le stationnement doit être interdit en tout temps sur une distance d'environ sept (7) mètres, sur le côté sud de l'entrée charretière des tours à condos EQ8 situées au 7051 de la rue Allard dans l'arrondissement de LaSalle.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-02 14:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151047**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une zone de stationnement interdit en tout temps sur la rue Allard dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Les résidents des tours à condos EQ8 situé au 7051 de la rue Allard dans l'arrondissement de LaSalle éprouvent beaucoup de difficultés à sortir de leur stationnement étant donné que les véhicules stationnés légalement sur la rue du côté sud de leur entrée charretière, empêchent d'apercevoir s'il y a des véhicules qui circulent en direction nord. Étant donné qu'il y a de plus en plus de véhicules qui transitent sur la rue Allard, il est très hasardeux voir même dangereux pour les résidents des tours à condos de sortir de leur stationnement en toute sécurité étant donné le flot très intense de la circulation sur la rue Allard. Conséquemment, les résidents des tours à condos EQ8, demandent au comité de circulation d'évaluer la possibilité d'interdire le stationnement sur la rue Allard sur le côté sud de leur entrée charretière, et d'installer la même signalisation de (stationnement interdit en tout temps) que celle installée, pour l'entrée charretière des condos Opus de l'autre côté de la rue Allard

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Il est tout à fait justifié pour des raisons de sécurité que le stationnement soit interdit en tout temps sur une distance d'environ 7 mètres sur le côté sud de l'entrée charretière des tours à condos EQ8 situés au 7051 de la rue Allard afin de libérer l'espace de tous les obstacles pour bien apercevoir les véhicules qui transitent sur la rue Allard en direction nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel de signalisation est déjà en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1197151042

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8854, rue Paquette dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8854, rue Paquette dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA16 20 0051.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-23 11:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151042**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8854, rue Paquette dans l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA16 20 0051 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA16 20 0051 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8854, rue Paquette dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Le : 2019-09-19



Dossier # : 1196456009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-09-25 15:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456009**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines